



**Formulaire de conformité avec les normes d'inscription des huit provinces
réglementées (ACOROA) et les exigences de certification de l'OAC**
(à jour en date du 15 juin 2019)

Ce document résume les exigences actuelles pour l'inscription et pour la certification clinique d'OAC attendues des diplômés de programmes canadiens agréés. Diverses exigences pourraient s'appliquer aux diplômés de programmes canadiens non agréés (incluant les programmes détenant le statut de Candidat à l'agrément du CAPUC-AO) et de programmes internationaux. Ce document fera l'objet d'une révision annuelle et sera mis à jour lorsque surviendront des changements.

Nom du programme :

Université :

Date:

Suivi par :

Pour chaque exigence ci-dessous, veuillez indiquer la conformité en encerclant « Atteinte », « Partiellement atteinte » ou « Non atteinte ». Lorsque la conformité est partiellement ou non atteinte, veuillez fournir une description, et, là où il est possible de le faire, une explication.

Note 1: Certains cours obligatoires peuvent être suivis par les étudiants comme prérequis au programme. Lorsqu'un contenu ne figure pas au programme, les évaluateurs devraient s'assurer de l'obligation des étudiants de le voir avant leur entrée au programme.

Note 2: Il est admis que, en ce qui concerne les exigences de l'OAC et de l'ACOROA, un crédit universitaire équivaut à 15 heures d'enseignement. Il faut par contre noter que la majorité des programmes universitaires canadiens accorde des heures-crédits pour les cours. Les cours offerts dans un semestre recevant généralement trois heures-crédits (représentant habituellement le nombre d'heures de cours par semaine). Par exemple, 18 crédits équivalent donc à 6 cours.

Compétences universitaires pour les diplômés des programmes en audiologie et orthophonie

ACAROA et OAC : Les 8 ordres provinciaux et l'OAC exigent une maîtrise d'un programme d'orthophonie ou d'audiologie.

Conformité :

Atteinte

Partiellement atteinte

Non atteinte

Commentaires :

(À jour en date du 15 juin 2019)

OAC : Connaissances théoriques**ACOROA: Connaissances théoriques liées à la profession, et connaissances de base liées à d'autres professions/disciplines**

OAC : OAC exige du contenu dans chaque domaine de connaissance à la fois en audiologie et en orthophonie dont le total atteint 18 crédits. Consultez le document de l'OAC suivant : http://www.oac-sac.ca/sites/default/files/resources/AssessingandCertifyingClinicalCompetency_French.pdf, pour plus de renseignements. Les cours de premier cycle sont acceptés.

- Anatomie et physiologie
- Neuroanatomie et neurophysiologie
- Génétique et développement humain
- Counselling et psychologie appliquée
- Psycholinguistique et linguistique
- Perception du langage et acoustique
- Instrumentation
- Pharmacologie et autres interventions médicales
- Méthodologie de recherche

ACOROA: ACOROA exige 21 crédits comme suit : 9 crédits en connaissances de base liées à la profession et 12 crédits en connaissances de base liées aux autres professions/disciplines. Les cours de premier cycle sont acceptés.

Connaissances théoriques liées à la profession:

Exigence d'au moins un cours dans le domaine de :

- des bases anatomiques, physiologiques et neurologiques du fonctionnement de la parole, du langage et de l'audition (par exemple : Anatomie et physiologie de la parole et de l'audition; Introduction aux neurosciences des troubles de la communication; Neuroanatomie de l'audiologie et de l'orthophonie)

Audiologie :

Exigence d'au moins deux cours dans le domaine de :

- Fondements physiques et processus perceptuels de l'audition (comme Science de l'audition, Acoustiques)

Orthophonie :

Exigence d'au moins deux cours dans le domaine de :

- Fondements de l'utilisation de la parole et des processus langagiers (comme Linguistiques, Psycholinguistiques, Acquisition normale de la parole et du langage, Phonétique, Phonologie)

Connaissances théoriques liées à d'autres professions/disciplines:

ACOROA exige des cours théoriques de base incluant l'étude d'autres professions ou disciplines dont la connaissance s'avère nécessaire au domaine des troubles de la communication humaine.

Exigence d'au moins deux cours dans le domaine de :

- Principes et méthodes de base nécessaires à la recherche dans le domaine du comportement humain (comme Statistiques, Méthodes de recherche)

Exigence d'au moins un cours dans le domaine de :

- Aspects psychologiques et sociaux du développement humain. L'étude doit fournir des informations pertinentes aux troubles de la communication provenant de domaines connexes (comme la psychologie, l'éducation). Le contenu à l'étude doit au moins comprendre :
 - a) les théories de l'apprentissage et du comportement applicables aux troubles de la communication (comme l'apprentissage verbal, la modification du comportement, la neuropsychologie)
 - b) l'étude du développement de la personnalité, des comportements anormaux (comme Psychologie anormale, Développement de l'enfant)
 - c) l'étude du développement et de l'éducation des populations spéciales, l'évaluation psychométrique, la psychologie scolaire (comme Développement humain en éducation).
 - d) Counselling et entrevues (comme Counselling pour les troubles de la communication)

Exigence d'au moins un cours dans le domaine de :

- Pratiques et enjeux professionnels ou Organisation administrative des programmes d'audiologie ou d'orthophonie (comme Enjeux professionnels; Principes de la pratique clinique)

Conformité :

Atteinte

Partiellement atteinte

Non atteinte

Commentaires :

OAC : Cours dans les principaux domaines professionnels
ACOROA : Compétences professionnelles spécifiques à la profession

OAC : Le programme doit démontrer qu'il présente chacun des thèmes spécifiques à chaque profession (audiologie ou orthophonie) présentée dans le document suivant de l'OAC : http://www.oac-sac.ca/sites/default/files/resources/AssessingandCertifyingClinicalCompetency_French.pdf dont le total exigé pour l'ensemble des matières est de 24 crédits.

ACOROA : Connaissance, compétences et comportements s'appliquant expressément à la profession respective. Minimum requis de 27 crédits pour l'orthophonie et l'audiologie.

Les cours doivent inclure le développement de compétences dans chacun des domaines suivants :

Audiologie:

Mesure de l'ouïe
 Évaluation auditive
 Mesures électrophysiologiques et autres mesures de diagnostic
 Concepts d'amplification de base et avancés (systèmes, sélection, ajustement, vérification et validation)
 Appareils auditifs implantables
 Calibration et entretien des instruments
 Troubles auditifs et vestibulaires impliquant à la fois les voies auditives périphériques et centrales
 Évaluation et gestion des otites, incluant l'hyperacousie
 Audiologie pédiatrique
 Procédures d'adaptation et réadaptation appliquées aux enfants, adultes, personnes âgées et aux populations spécifiques (comme les retards du développement, perte auditive liée au travail)
 Enjeux professionnels de l'audiologie liés à la profession

Orthophonie:

Troubles développementaux de l'articulation et de la phonologie
 Développement du langage ou de la littératie, clientèle préscolaire/scolaire
 Troubles développementaux du langage
 Troubles de langage acquis
 Troubles cognitifs de communication
 Troubles de voix
 Troubles de résonance ou troubles anatomiques (comme fentes labiale ou palatine)
 Troubles de fluidité
 Troubles de paroles d'origine neurologique
 Communication suppléante et alternative
 Dysphagie
 Enjeux professionnels de l'audiologie liés à la profession d'orthophoniste

Conformité : Atteinte Partiellement atteinte Non atteinte

Commentaires :

--

OAC: Cours dans les domaines professionnels secondaires

ACOROA: Professional Competencies, All Communication Disorders

OAC: Cours dans les domaines professionnels secondaires (comme audiologie pour orthophonie, orthophonie pour audiologie). Exigence de 6 crédits.

ACOROA: Cours comprenant les connaissances, les compétences et les comportements applicables à l'ensemble du domaine des troubles humains de la communication. Exigence de 3 crédits devant être obtenus aux études supérieures.

Audiologie: Développement de la parole et du langage, retards et troubles (comme les programmes et procédures de dépistage/identification des problèmes de la parole, du langage et de l'audition tout au long d'une vie; les impacts potentiels de la perte auditive et de l'acquisition du langage).

Orthophonie: développement normal de l'audition; troubles de l'audition et troubles connexes de l'orthophonie (comme les symptômes des troubles de l'audition incluant la parole associée, les profils de langage et de voix; les procédures de dépistage et évaluations audiométriques de base; l'application de données audiométriques à l'évaluation en orthophonie; la modification de procédures de la parole et du langage pour accommoder les divers degrés de perte auditive; les approches d'adaptation et de réadaptation de la parole et du langage des personnes atteintes d'un trouble de l'audition; utilisation, soins et maintien des aides spéciales, des aides techniques, et des systèmes d'amplification).

Conformité: Atteinte Partiellement atteinte Non atteinte

Commentaires :

Stage clinique

OAC: Exigence de 350 heures de stage clinique

ACOROA: Exigence minimum de 350 heures de stage clinique dont un minimum de 300 heures en contact direct avec la clientèle spécifique à la profession, 20 heures avec la clientèle de l'orthophonie pour les audiologistes ou avec la clientèle de l'audiologie pour les orthophonistes, et un maximum de 50 heures simulées.

Conformité: Atteinte Partiellement atteinte Non atteinte

Commentaires :

Exigences liées au nombre d'heures de stage clinique dans les domaines spécifiques suivent :

OAC et ACOROA :

(Orthophonie et audiologie)

Min. 50 heures avec enfants, 50 heures avec adultes

OAC: Audiologie et orthophonie :

100 heures d'évaluation, 100 heures de traitement

Audiologie

Évaluation audiométrique de base – 50 heures

Évaluation électrophysiologique - 10 heures

Amplification – 65 heures

Réadaptation auditive – 25 heures

Mineure orthophonie – 20 heures

100 heures en évaluation auditive et 100 heures en (ré)adaptation auditive

Orthophonie

Développement du langage – 40 heures

Langage acquis – 30 heures

Dysphagie – 10 heures

Articulation/ Phonologie – 20 heures

Apraxie – 10 heures

Fluidité – 10 heures

Voix/résonance – 10 heures

Mineure audiologie – 20 heures

25 heures en évaluation et diagnostic, et 100 heures en (ré)adaptation et ré-éducation

ACAROA:

Audiologie :

Doit inclure :

- Minimum de 100 heures en évaluation
- Minimum de 50 heures en intervention

Doit inclure les activités suivantes :

- Mesure de l'audition
- Évaluation auditive
- Mesure électrophysiologique et autres mesures diagnostiques
- Amplification (systèmes, sélection, ajustements, vérification et validation)
- Appareils auditifs implantables

Devrait inclure les activités suivantes :

- Calibration et entretien des instruments

- Troubles auditifs et vestibulaires impliquant à la fois les voies auditives périphériques et centrales
- Évaluation et gestion des otites, incluant l'hyperacousie
- Procédures d'adaptation et de réadaptation appliquées aux enfants, adultes, personnes âgées et aux populations spécifiques (comme les retards du développement, perte auditive liée au travail)

Orthophonie:

Doit inclure:

- Minimum de 50 heures en évaluation
- Minimum de 100 heures en intervention

Doit inclure une variété de types de troubles parmi les suivants :

- Troubles développementaux de l'articulation et de la phonologie
- Développement du langage ou de la littératie, clientèle préscolaire/scolaire
- Troubles développementaux du langage
- Troubles de langage acquis
- Troubles cognitifs de communication
- Troubles de voix
- Troubles de résonance ou troubles anatomiques (comme fentes labiale ou palatine)
- Troubles de fluidité
- Troubles de paroles d'origine neurologique
- Communication suppléante et alternative
- Dysphagie
- Activités de prévention et d'identification

Conformité :

Atteinte

Partiellement atteinte

Non atteinte

Commentaires :

Note : Des exemples de formulaires d'heures de stage cliniques, et des échantillons de formulaires remplis aux fins des organismes de réglementation devraient être fournis.